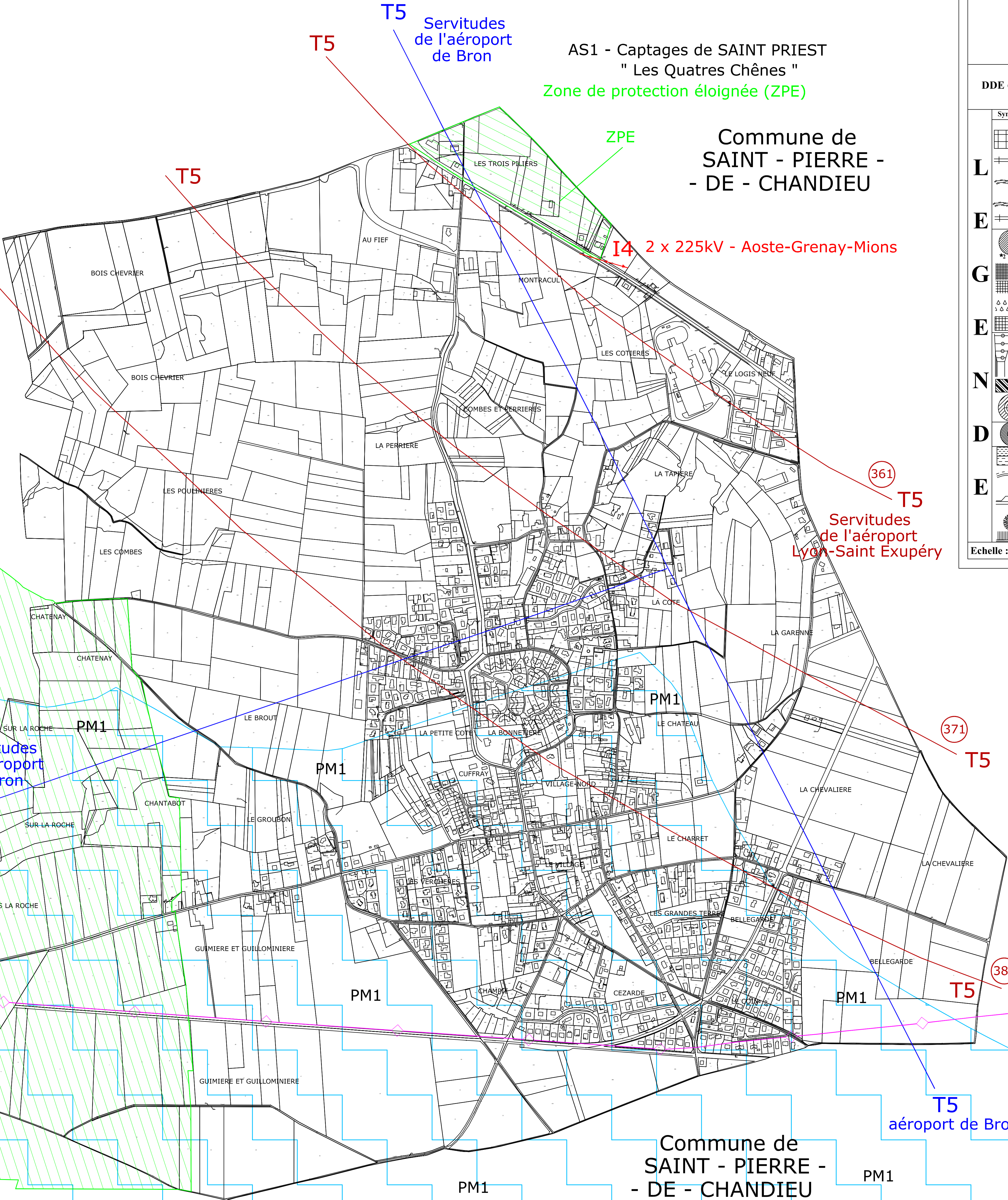


AS1 - Captages de MIONS
Zone de protection rapprochée (ZPR)
Zone de protection éloignée (ZPE)

Commune de MIONS



DEPARTEMENT DU RHONE					
SERVITUDES					
D'UTILITE PUBLIQUE					
COMMUNE DE TOUSSIEU					
Service Prospective et Planification					
Unité Procédures Administratives					
33 rue Moncey 69421 LYON 03					
☎ 04.78.62.50.50					
DDE 69					
Symboles	Codes	Intitulés	Symboles	Codes	Intitulés
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfies constructions et exploitations de pipes lines
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I3	Transport de gaz
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport d'électricité
	A5	Canalisations publiques eau potable		I5	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Insérés		Int1	Voisinage des cimetières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
	AC3	Réserves naturelles		PPR	PPR
	AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM1	PM1
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PM2	PM2
	Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
	Ar6	Champ de tir		PT2	Transmissions radio-électriques
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT3	protection contre les obstacles
	EL2	Zones submersibles		PT4	Communications téléphoniques et télégraphiques
	EL3	Halage et marchepied		T1	Chemins de fer
	EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de balisage
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T5	Aéronautiques de dégagement
	EL7	Alignements (voir plans à grande échelle)		T8	Radiolétriques: protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL10	Parcs nationaux			
	EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			
Echelle : 1 / 5000		Etabli en : JUILLET 2009		Modifié en :	

PM1 : PPRNi de l'OZON

Zonage du PPRNi : Cf document approuvé le 9 juillet 2008